

IDENTIFICATION D'UNE SITUATION ANORMALE SUSCEPTIBLE DE PORTER ATTEINTE À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE OU À LA SANTÉ DES PERSONNELS OU À LA SÉCURITÉ DES BIENS

2nd degré

La situation est sérieuse mais **SANS** risque imminent :
Inscription au registre de santé et sécurité au travail (RSST)

Une recherche de solution est menée
 sous la responsabilité du chef d'établissement :

- en interne (gestion matérielle),
- auprès de la collectivité territoriale,
- et/ou avec la CHS d'établissement avec l'aide des conseillers de prévention départementaux et/ou des assistants de prévention.

Une réponse doit être apportée par le chef d'établissement
 dans la fiche.

La situation sérieuse mais **SANS** risque imminent
 n'a pas trouvé de solution.

Le chef d'établissement ou son représentant
 saisit la Direction Académique.

Par courriel :
 ce.ia92.sg@ac-versailles.fr

 Par courrier :
 Monsieur le directeur académique DSDEN 92
 Avenue Joliot-Curie 92013 NANTERRE CEDEX
 Tél : 01 71 14 29 29

Transmission de la fiche RSST au secrétariat de la F3SCT
 Par courriel :
 ce.f3sct-csad92-sec@ac-versailles.fr

 Par courrier :
 DSDEN 92 - F3SCT CSASD
 Avenue Joliot-Curie 92013 NANTERRE CEDEX

Au regard des situations, la Direction Académique fait appel aux compétences d'experts :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ● F.3.S.C.T. Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail ● I.S.S.T. Inspecteur Santé et Sécurité au Travail ● Médecins du travail ● Psychologues du travail ● Conseillers de prévention départementaux ● Conseillers de prévention académiques | <ul style="list-style-type: none"> ce.f3sct-csad92-sec@ac-versailles.fr 01 30 83 40 66 ce.isst@ac-versailles.fr 01 71 14 27 02 ce.ia92.medecindespersonnels@ac-versailles.fr 01 30 83 52 02 ce.psychologuedutravail@ac-versailles.fr ce.conseillerprevention92@ac-versailles.fr Bassins sud 01 71 14 29 25 Bassins nord 01 71 14 29 78 01 30 83 52 14 ce.conseillerprevention@ac-versailles.fr |
|--|--|